

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

- Vote du Compte Administratif Commune :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FOCNTIONNEMENT +INVESTISSEMENT
Résultats reportés	102 080,42 €	- 36 011,01 €	66 069,41 €
DÉPENSES	225 504,38 €	296 220,81 €	521 725,19 €
RECETTES	256 417,14 €	309 651,97 €	566 069,11 €
Résultats de clôture	132 993,18 €	22 579,85 €	110 413,33 €

- Approbation du compte de gestion dressé par M. FLATRES, receveur municipal :

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur municipal.

- Vote du budget primitif 2021 :

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	313 943,00 €	313 943,00 €
INVESTISSEMENT	190 470,00 €	190 470,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire délibère à l'unanimité des membres et approuve le budget primitif 2021 de la commune.

- Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2021 :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communs dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Madame le Maire informe le conseil municipal que le taux départemental de la taxe foncière bâtie s'élève à 20,48 %.

Concernant les taux de la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti), Mme le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2020 de ces taxes en 2021 à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 24,86 % (taux communal) + 20,48 % (taux départemental) = 45,34 %
- Taxe foncière (non bâti) : 92,52 %.

- Création d'un poste permanent au sein de la Commune de SAINT-FLORET :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique. Considérant la nécessité de créer l'emploi d'agent d'entretien polyvalent (grade adjoint technique territorial), pour assurer la continuité du service public et dans l'attente du départ définitif de M. GLEIZES Jean-Pierre, adjoint technique territorial, Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'1 emploi d'agent d'entretien polyvalent (grade : adjoint technique territorial) permanent à temps complet à compter du 01/05/2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

- Divers :

- Madame le Maire informe que les travaux de réfection des toitures des bâtiments mairie-école doivent débiter le lundi 12 avril 2021, début des vacances scolaires de printemps.

- Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de courriers reçus de Mme Dominique Ray-Récio (Rue des Moulins), de M. Morreux Jérémy (du Montel) et M. et Mme Sainton Steve (d'Orphanges). Des réponses à leurs courriers leur seront adressées.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de M. Clavel Vincent qui souhaite louer la parcelle communal ZA 40 située à la Vigne Grande pour planter de la vigne. Le conseil municipal charge Mme le Maire de se renseigner sur le bail à établir.

- Madame le Maire informe l'assemblée que l'accueil touristique est fermé durant le confinement et ouvrira début mai.
- Association « Jeunesse et Reconstruction » : Madame le Maire indique à l'assemblée qu'ils poursuivront l'aménagement des ruines : ces travaux ont été vus en commission de travaux.
- Madame le Maire informe les conseillers que des jeunes de la mission locale viendront faire des travaux de débroussaillage dans les chemins de randonnées avant l'API RANDO
- Mme le Maire informe l'assemblée de l'avancement de la procédure de reprise de concessions au cimetière effectuée par M. Delaspre René.
- Randonnée avec API RANDO : Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les deux tracés des randonnées ont été réalisés par Patrick Foury, Jérôme Courchinoux et Daniel Restoueix.
- Commémoration du Bombardement de Saint-Floret : la cérémonie aura lieu le mercredi 30 juin 2021 à 18h00. Madame le Maire indique qu'elle a adressé un courrier pour que la fanfare de l'école de musique d'Issoire puisse y participer. Cette cérémonie pourrait être annulée en raison de mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire.
- Élections départementale et régionales : le planning pour les permanences a été établi.
- Le tracteur tondeuse et la débroussailleuse sont en panne : des devis de réparation vont être demandés.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un mail de M. Vincent Clavel dans lequel il indiquait organiser un Petit festival le samedi 10 juillet 2021. Il demande l'autorisation d'utiliser le jardin municipal de Noyol ou tout autre lieu.
- Madame le Maire indique que l'accès à la Tête de Lion va être réalisé par le Conservatoire des Espace Naturels d'Auvergne. M. Daniel Restoueix a expliqué les entretiens faits sur ce chemin.
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un godet hydraulique a été acheté et doit être livré le mardi 13 avril.
- Madame le Maire indique qu'il serait souhaitable de faire un signalétique au Chastel. Le Conseil Municipal donne son accord et charge Mme le Maire de faire le nécessaire.
- Madame le Maire indique à l'assemblée que la chaudière du logement situé au 1^{er} étage sera changée prochainement à Chazeras et rappelle qu'il a été inscrit au budget les crédits nécessaires pour le changement de la chaudière de l'école, au cas où celle-ci venait à tomber en panne sans qu'elle puisse être réparée (pièces non disponibles).
- Madame le Maire donne des nouvelles mesures de lutte contre la COVID 19 dans le département du Puy-de-Dôme.